

*domini millesimo ducentesimo decimo decimo*» n'est pas sans soulever un délicat problème de chronologie. En effet les deux copies à partir desquelles le texte a été établi donnent le même millésime : *anno domini millesimo ducentesimo IIII* avec pour la copie du fonds Hévin aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine la variante *quarto*. La concordance intrinsèque de ces deux lectures prouve à nos yeux que ce privilège était bien du 21 avril 1214. Sans doute s'agissait-il de l'un des derniers actes de gestion pour Guy de Thouars au moment où Pierre Mauclerc prenait en main la direction du duché. Dans ces conditions il conviendrait de rejeter la date du décès de Guy de Thouars proposée par dom Lobineau dans son *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 199 : «le 13 d'avril de l'an 1213» avec pour seules justifications marginales : «chr. ms. // nécrol. de Villeneuve». L'indication du mois et de son quantième doivent provenir du nécrologue de l'abbaye cistercienne de Villeneuve, car à l'époque un tel manuscrit ne retenait ordinairement que ces données pour déterminer à quel jour il fallait célébrer l'anniversaire du décès. L'année devait donc être indiquée par la chronique manuscrite, mais faute de connaître son nom, le degré de créance qui pourrait être réservé à une telle source est bien problématique ; de même la référence à l'*Histoire de Bretagne* à la fin de l'édition des actes de Guy de Thouars, p. 169, n'a sans doute guère plus d'autorité.

Le sens de ces observations doit être bien compris ; leur but n'est pas d'amoinrir la valeur de cette édition mais au contraire de montrer qu'elle a été lue et méditée avec une attentive sympathie. Tous ceux qui désormais vont travailler sur cette période cruciale de l'histoire bretonne devront disposer de cet ouvrage comme d'un livre de chevet. L'un de ses plus grands mérites étant de prouver qu'on ne peut plus se limiter à la seule documentation bretonne. L'installation de lignages de la noblesse bretonne en Angleterre, le fait que les plus grandes familles ou d'importants sanctuaires du duché y aient été possessionnés explique le premier succès des Plantagenêts en Bretagne comme l'ampleur des interventions de Philippe Auguste. Loin d'être une principauté isolée et retardataire, la Bretagne constituait l'un des enjeux de l'affrontement des Capétiens et des Plantagenêts.

Hubert GUILLOTTEL

Anne TERROINE (†) et Lucie FOSSIER, avec le concours d'Yvonne de MONTENON (†), *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, tome I, Fin du X<sup>e</sup> siècle-1280. Paris-Turnhout, 1998, 1 vol. in-8°, 633 p. (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes).

De façon inhabituelle ce sont les tomes II et III des chartes et documents de ce sanctuaire qui avaient été d'abord publiés par Anne Terroine et Lucie Fossier, respectivement en 1966 et en 1976. Cette démarche para-

doxale s'explique par la complexité des questions soulevées par les origines de cet établissement parisien. En effet les actes les plus anciens concernant cette abbaye sont trop souvent des faux ou des textes réécrits. Il faut donc se féliciter que Lucie Fossier ait eu à cœur de nous donner l'édition de ce tome I.

Indépendamment de l'introduction et de la bibliographie, l'ouvrage débute par une note liminaire relative aux faux de Saint-Magloire, qui analyse le problème avec un souci des nuances qui emporte largement l'adhésion. Suit la publication de deux cent soixante-dix-neuf textes avec une même démarche critique. Viennent enfin deux appendices consacrés, le premier à une présentation très sûre de la question des origines et de la première histoire de ce sanctuaire, le second donnant l'édition de deux diplômes royaux de Philippe I<sup>er</sup> et de Philippe Auguste provenant de fonds d'archives étrangères à ceux de Saint-Magloire de Paris.

Le diplôme de Philippe I<sup>er</sup> du 14 février 1094, soumettant le sanctuaire parisien de Saint-Magloire à l'abbaye de Marmoutier en raison de l'incurie de l'administration de l'abbé Hamon, était jadis conservé dans les archives de la grande abbaye tourangelle, comme le texte d'un autre diplôme de Robert II le Pieux des années 997-998 – le n° 4 du recueil – dont la rédaction, certes maladroite, n'emporte pas qu'il s'agisse d'un faux. Ceci lié au fait que Marmoutier ait détenu dès le XII<sup>e</sup> siècle des reliques de saint Corentin, qui lui venaient de Saint-Magloire de Paris, tendrait à prouver qu'une partie des archives de cet établissement aurait pu avoir été transféré à Marmoutier dans le contexte du rattachement de 1094. Lorsque Saint-Magloire de Paris a retrouvé son indépendance, il se pourrait que, dépourvus d'archives anciennes et pour faire face à des situations très concrètes, les moines de Paris aient restitué tant bien que mal le souvenir de leur installation à Paris.

Par delà ces interrogations qui ne trouveront peut-être jamais une réponse certaine, il convient de souligner que parmi les textes publiés se trouvent des éléments importants pour fixer la chronologie du premier rétablissement de la vie religieuse à Léhon, celle de la restauration du patrimoine breton et celle du devenir d'un sanctuaire encore fragile à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

La présence d'Alfred fils d'Haan[n]o dans une liste de confraternité de prières accordée à des Bretons par un abbé Ulric permet d'attribuer cette décision à Ulric I<sup>er</sup>, responsable aux années 1047-1071. En effet cet Alfred fils d'Haann figure dans un complément à la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes par le duc Alain III aux années 1024-1032<sup>1</sup>. L'ampleur de la restauration religieuse avait dû être limitée à exa-

<sup>1</sup> *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, publié par M. Paul DE LA BIGNE VILLENEUVE, extrait des *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille et Vilaine*, Rennes, 1876, 1 vol en 8°, p. 89-94, n° I, avec une orthographe différente : Aaann (sic)

miner la bulle confirmative des biens du pape Pascal II du 16 novembre 1116 (n° 21) qui, pour la Bretagne, ne mentionne que l'église de Saint-Magloire de Léhon. En revanche la bulle du pape Adrien IV du 4 mars 1159 (n° 38) énumère comme dépendant de Léhon les églises d'Évran, de Saint-Juvat, de Trévérien, de «Château Trihan» – aujourd'hui Châtelaudren. Ainsi peut-on comprendre que la première véritable restauration du patrimoine en Bretagne date des années 1116-1159. Ces deux bulles bien datées permettent de cerner la chronologie du dossier de textes jadis publiés par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy<sup>2</sup> à partir des copies effectuées par les Mauristes bretons à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Ce recueil fait enfin connaître une série d'actes, inédits pour certains (n° 42, 43, 44 et 47) relatifs à un conflit entre Durand prieur de Léhon, et l'abbé de Saint-Magloire de Paris, qui devait conduire à un échange avec Marmoutier. Cette abbaye recevait le prieuré de Léhon et cédait en retour sa maison de Versailles, l'église de Saint-Martin d'Ez à Chaumont-en-Vexin et l'église de Saint-Jacques de Chelifert avec toutes leurs dépendances. Ces textes viennent compléter de façon importante ceux qui ont été publiés dans *The Charters of Duchesse Constance of Brittany and her Family, 1171-1221* dont nous rendons compte ci-dessus. Ils ouvrent sur l'histoire de Léhon des perspectives nouvelles dans le contexte du développement du réseau des obédiences de Marmoutier en Bretagne septentrionale. L'échange de Léhon avec des possessions situées en région parisienne doit également s'expliquer par le souci de réparer le tort fait à l'abbaye lorsque l'île de Saint-Malo, régulièrement concédée au début du xii<sup>e</sup> siècle, lui avait été soustraite par décision du pape Eugène III en 1146. Cette affaire complexe prouve la nécessité de confronter des documentations d'origine apparemment étrangère pour comprendre une société que par convention nous imaginons refermée sur elle-même.

Hubert GUILLOTTEL

Samuel LE GOFF, *La communauté de ville d'Auray au xviii<sup>e</sup> siècle*. Chroniques du Pays d'Auray, 168 p., 2001.

Il existe peu d'ouvrages sur l'histoire des petites villes et le recueil publié par la Société d'histoire et d'archéologie du pays d'Auray est le bienvenu, témoignant du riche travail de recherche réalisé par les membres de cette association.

<sup>2</sup> *Anciens évêchés de Bretagne - Histoire et monuments... Diocèse de Saint-Brieuc*, tome quatrième, Paris - Saint-Brieuc. 1864, 1 vol. in-8°, p. 358-385.